

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 NOVEMBRE 2021 A 20 HEURES**

**DATE DE CONVOCATION : 10/11/2021.**

**PRESENTS** : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Annabelle GROMENIL, Carine MALAPEYRE, Isabelle GENSOU  
Mrs Éric CHOLLET-GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE,  
Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY, Nicolas LACROIX.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christine LAVIDALIE, Mme Béatrice SARTRON a donné  
procuration à M. Eric CHOLLET-GABARD, M. Christophe  
COTTIN a donné procuration à Mme Valérie NAU, Marc  
BOULOUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.**

**1. BUREAU D'ETUDE AMENAGEMENT DU BOURG DE PERISSAC**

L'ouverture de plis de l'appel d'offre lancé dans le cadre de l'aménagement du bourg de PERISSAC a été faite le 25 octobre 2021.

Trois bureaux d'études ont été retenus :

- ARCADIE : 15 525 € H.T.
- NECHTAN : 12 500 € H.T.
- Quand Les Arbres Auront Des Feuilles : 17 325 € H.T.

Outre le prix, les conseillers présents lors de la réunion du 09 novembre 2021 avec les bureaux d'études, ont été attentif à l'approche du projet dans sa globalité.

Le bureau retenu est ARCADIE dont l'approche était plus complète que les deux autres.

L'offre ARCADIE est adoptée à l'unanimité.

**2. TERRAIN PREEMPTÉ LIEU-DIT « BERNON »**

La SAFER a répondu à la demande de préemption du terrain lieu-dit « La Barre » (conseil municipal du 29 septembre 2020), terrain appartenant à Monsieur Guy DUBOIS.

Ce terrain étant non constructible, il est vendu au prix de 8 350.00 €

La Mairie peut le proposer à un agriculteur de la commune en fermage. Monsieur Nicolas LACROIX propose d'utiliser ce terrain pour du compostage.

Le Conseil Municipal accepte l'achat de ce terrain et autorise Madame le Maire de signer les actes notariés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,  
V. VIGIER